

Lécousse info

Journal municipal - www.lecouisse.fr - # 156 - Décembre 2024



> actualités / p.4-10
La Magie de Noël



> enfance jeunesse / p.11-13
L'accueil de loisirs



> initiatives / p.14
Un livre sur Lécousse



> initiatives / p.16
Le marché de Noël



La fresque du Chemin de la République





LEBRETON · FOUGERAY
CHIMENEES & POELES

*Votre
Cheministe !*

35133 Lécousse - Fougères contact@lebreton-fougeray.com
www.lebreton-fougeray.com

02 99 94 11 44

DAUGUET TP

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

*Le professionnel de vos
Aménagements
Extérieurs*

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 94 33 14
contact@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

■ RÉNOVATION  ■ EXTENSION

**Accompagnement
et suivi de chantier**

Agence Fougères - Vitré
Roland FOUGERAY
1 allée de la Haute Garenne 35133 Lécousse

06 50 56 46 47

Franchisé financièrement et juridiquement indépendant - KER CONCEPT HABITAT - RCS RENNES 842321929 - SASU au capital social de 2000€



Charbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougères-35.fr



**URBANISME & PAYSAGE
INFRASTRUCTURES VRD
ENVIRONNEMENT**

47-49, rue Kléber - BP 80416
35304 FOUGERES Cedex
Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr

OPOIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉE
N° 13 06 2583



**LES JARDINS
DE PÉROUZEL**

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent
de votre côté...

...Communiquez

ARC en CIEL
IMPRIMEURS

ACTEUR
ET PRODUCTEUR
DE VOTRE
COMMUNICATION
LOCALE

GRAPHISME
IMPRESSION
NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION
DÉCOUPE
SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON
02 33 60 10 61
LÉCOUSSE FOUGÈRES
02 99 94 25 26

commercial@arcenciel-imprimeurs.com



TAXI David

TRANSPORT MEDICALISE
TICKETS TAXI / TOUTES DISTANCES
FOUGERES - LÉCOUSSE
LOUVIGNÉ DU DÉSERT
06 98 06 31 43 - 02 99 97 23 07
dacobea@hotmail.fr

 **Nova**
ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE & POÉLES

**ÉTUDE
GRATUITE**

Simplifiez votre transition
énergétique avec
votre installateur local.

contact@nova-energie.bzh
2 Blvd de la Côte du Nord, 35133 LÉCOUSSE
02 22 66 95 97
www.nova-energie.bzh



sommaire

actualités / p. 4-10

- La Magie de Noël
- La cérémonie du 11 novembre
- L'inauguration de l'aire de jeux
- La Journée Citoyenne en photos
- Le Forum des associations
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables
- La réhabilitation du centre technique municipal
- La fresque de Laura Quero-Lorcy

enfance-jeunesse / p. 11-13

- L'actualité des écoles
- Les vacances à l'accueil de loisirs
- L'installation du CMJ
- Le Relais Petite Enfance

initiatives / p. 14-17

- Histoires de Lécousse par Marie-Françoise Fontaine
- L'étincelle intérieure par Raphaële Granger
- L'actualité de la médiathèque
- Le marché de Noël
- L'Alliance Judo Fougères
- La braderie des jouets
- Les classes 4

services / p. 18-19

- L'état-civil
- Les permis de construire
- Les déclarations de travaux
- Les numéros utiles



Directrice de la publication : Anne Perrin, maire.
 Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission Communication présidée par Christophe Drugeot et constituée de Hubert Cousanon, Mylène Le Berrigaud, Fabienne Éon, Jean-François Buffet, Élise Cosme, Sébastien Étienne, Adeline Ollivier.
 Crédit photos : commune de Lécousse.
 Mise en page, impression : Arc en Ciel Imprimeurs, Lécousse. - Dépôt légal : 588.

éditorial



Chères Lécoussaises et chers Lécoussais,

La vie municipale est rythmée de temps de rencontres, d'échanges entre habitants, d'animations et de convivialité. C'est ce qui construit notre bien vivre dans la cité. Ces temps de solidarité et de partage nous donnent ce répit à l'échelle du territoire, dans ce monde si tourmenté par les conflits internationaux et nationaux. L'équipe municipale, avec les services, s'attache à garder un cap solide et avance dans les projets pour Lécousse et ses habitants.

Lécousse s'inscrit dans la dynamique de rénovation énergétique de ses bâtiments afin de mieux maîtriser les consommations. Dans le même temps, une réflexion a été menée pour développer notre production d'énergie renouvelable, au travers de zones potentielles identifiées sur l'ensemble de la commune. Nos premiers panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du centre technique dont les travaux vont démarrer dans les semaines à venir. Pour l'école publique datant des années 1980, le cabinet a été choisi pour nous accompagner début 2025 dans le programme de restructuration globale et de rénovation de l'école.

A partir de janvier, les repas des enfants déjeunant à l'école publique Montaubert et au Pôle Enfance seront fabriqués par la cuisine centrale de la Ville de Fougères. Leurs cuisiniers ont mis en place une démarche qualité avec des produits locaux (47%), de saison et bio (24%), consultable sur « ma-cantine.agriculture.gouv.fr ». Au-delà des lois Egalim et de l'augmentation des coûts pour la collectivité, la question de l'éducation au goût, du bien manger est un enjeu de santé pour nos enfants.

Cet été, la jeune artiste encore étudiante, Laura Quero-Lorcy, a entrepris une très belle fresque Chemin de la République. Nous sommes heureux et fiers d'avoir pu la soutenir dans son projet. Cette 1^{ère} œuvre nous a donné l'envie de lui en commander une seconde, en cœur de bourg, sur un mur de la médiathèque. Qui sait si un jour, ses œuvres seront reconnues au-delà de Lécousse... Pour continuer dans les arts, un livre écrit par Marie-Françoise Fontaine met à l'honneur Lécousse et son histoire depuis ses origines. On y fait de belles découvertes pour la plupart d'entre nous, Lécoussais d'adoption...

Pour cette fin d'année, nous nous retrouverons à la cérémonie des vœux et à la soirée de la « Magie de Noël » du samedi 21 décembre.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une belle fin d'année et une nouvelle année 2025 en bonne santé, sérénité et réussite dans tous vos projets.

Anne Perrin,
Maire de Lécousse

Anne Perrin



Animation : la Magie de Noël le samedi 21 décembre

L'édition 2024 de la Magie de Noël se déroulera le samedi 21 décembre, à partir de 18 h, autour de la place Saint-Martin-des-Champs et l'Hôtel de Ville. Organisée tous les ans par la commune, cette grande manifestation festive et familiale promet d'être féérique avec la présence de la compagnie Jong&Cie, basée à Saint-Georges-de-Reintembault. Deux jongleurs clowns assureront un « Show chaud », avec de gros bâtons qui brûlent et des jolies boules qui s'illuminent.

Le Grand Fatras

L'animation musicale sera assurée par le groupe festif Le Grand Fatras, qui avait obtenu un beau succès l'an passé. La Selfiebox et le stand de barbe à papa seront de nouveau présents, tout comme le Père-Noël.

Restauration sur place, galettes saucisses, crêpes, ainsi que du vin chaud et autres boissons seront servis par le Café de la place de Christophe Roger et un Food Truck.

Bref, une soirée à ne pas manquer !



La compagnie Jong&Cie.

à noter

> Cérémonie des vœux : le samedi 21 décembre

La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le samedi 21 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Comme chaque année, Madame le Maire fera le bilan des projets réalisés et dressera les perspectives pour 2025. Vous êtes tous conviés à participer à cette cérémonie amicale qui réunit chaque année de nombreux habitants.

> Fêtes : un nouveau décor de Noël

Comme vous l'avez probablement constaté, un nouveau décor de Noël a été installé sur le parvis des Droits de l'Homme. Symbole de l'hiver et de la féerie de Noël, ce gros ours polaire est fabriqué avec des matériaux recyclés. Une démarche écoresponsable et durable souhaitée par la commune.



PASCAL TUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LECOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Commémoration : la cérémonie du 11 novembre



La montée des couleurs.



Madame le Maire et Maryvonne Legros lors du dépôt de gerbe.



Madame le Maire lors de la lecture du message du ministre.

Le 11 novembre dernier, la commune a célébré le 106^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 au monument aux morts. La montée des couleurs, le dépôt de gerbe et la lecture des messages officiels ont ponctué cette traditionnelle cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France.

le saviez-vous ?

> SURF : location de vélos à assistance électrique

Fougères Agglomération propose désormais à ses 28 communes, y compris Lécousse, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE), avec une flotte de 80 vélos. Ce service s'adresse à tous les habitants, que ce soit pour leurs trajets domicile-travail ou pour leurs loisirs.



Trois formules d'abonnement sont proposées :

- 3 mois ➔ 90 €
- 6 mois ➔ 180 €
- 12 mois ➔ 300 € (avec 2 mois offerts !)

Si vous utilisez le VAE pour vos trajets domicile-travail, **votre employeur peut prendre en charge entre 50 % et 75 % de votre abonnement**, selon les dispositifs de prise en charge des frais de transport.

Pour profiter de ce service, il suffit de vous inscrire sur le site www.lesurf.fr ou directement à la Maison des Mobilités (Gare Routière : 6 rue des Frères Devéria, à Fougères). Face à une demande croissante, 20 nouveaux vélos seront ajoutés en 2025 afin de permettre à encore plus d'habitants de bénéficier de ce service.



Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE
 06 80 99 40 14 - 06 30 47 33 41
cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- Pergola bio-climatique
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture



- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

Jardins de la Mésangère : inauguration de l'aire de jeux



Le vendredi 20 septembre, Madame le Maire et les membres de la commission Cadre de vie ont inauguré l'aire de jeux située rue Sophie Trébuchet, dans le lotissement Les jardins de la Mésangère. Ce bel espace clôturé comporte une table de tennis de table, une table de pique-nique, une pyramide de cordes et un toboggan.

Tout le quartier a été invité à cette cérémonie conviviale, durant laquelle un goûter a été offert aux participants. Une tombola a permis aux enfants de gagner des raquettes de tennis de table et des balles pour leur permettre d'utiliser l'équipement.

Journée Citoyenne : le retour en photos



Comme chaque année, la commune a organisé une projection des photos de la Journée Citoyenne du 25 mai dernier. L'occasion pour les participants de se remémorer ce rendez-vous très convivial

et de découvrir les différents ateliers proposés lors de la matinée.

L'édition 2025 de la Journée Citoyenne aura lieu le samedi 17 mai. À vos agendas !

à noter

> Repas des aînés : le mercredi 26 mars

Rendez-annuel toujours très attendu, le repas des aînés 2025 organisé par le CCAS se déroulera le mercredi 26 mars à la salle Hermine. Tous les Lécousois nés avant 1950 seront conviés à ce rassemblement amical et convivial. Une participation financière leur sera demandée.



Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen !

Les jeunes français de plus de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser, en ligne ou auprès de la mairie. Ce recensement citoyen, qui est obligatoire, permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Qui est concerné ?

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans. Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Des pièces justificatives sont nécessaires pour réaliser le recensement citoyen :

- pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou tout autre document prouvant la nationalité française
- livret de famille des parents ou acte de naissance avec filiation

Où se faire recenser ?

- sur le site www.service-public.fr, en veillant à avoir ses pièces justificatives numérisées
- à l'accueil de la mairie de Lécousse, avec ses pièces justificatives

Il faut se présenter soi-même ou, en cas d'empêchement, effectuer la démarche par l'intermédiaire de son représentant légal. L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.

Attention, la mairie ne délivrant pas de duplicata, il faut conserver précieusement l'original de l'attestation. Ce document sera nécessaire pour passer les examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.).

Forum des associations : l'événement de la rentrée



Rendez-vous incontournable de la rentrée, le traditionnel Forum des associations s'est tenu le vendredi 6

septembre à la salle Hermine. Comme chaque année, vous avez été très nombreux à venir rencontrer les

associations sportives et culturelles de la commune et à renouveler vos inscriptions pour la nouvelle saison.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : la mise à jour



Les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) de 4^{ème} échéance ont été approuvées par arrêté préfectoral du 9 février 2023 pour les axes de transport dont le trafic dépasse 8 200 véhicules par jour. La commune de Lécousse, concernée par le boulevard de Bliche, se devait donc de réactualiser son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et a confié cette prestation au cabinet Alhyange

acoustique. Conformément à la loi, le projet de PPBE a été soumis à la consultation du public du 15 avril au 17 juin. Le dossier était consultable en mairie et sur le site Internet de la commune. Aucune remarque n'a été formulée dans le cadre de cette consultation. Le PPBE de 4^{ème} échéance a donc été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 4 juillet.

et aussi

➤ Restructuration et rénovation énergétique de l'école Montaubert : désignation d'un bureau d'études

Comme prévu aux investissements 2024, un bureau d'études a été sollicité pour la réalisation d'une étude de programmation dans le cadre de la restructuration et la rénovation thermique de l'école Montaubert. Le Conseil municipal a accepté la proposition du groupement CERUR/AERIUS pour un montant de 36 275 € HT. La méthodologie sera la suivante :

- **phase 1** : diagnostic et besoins (diagnostic fonctionnel, concertation avec les usagers, approche des besoins, mise à jour audit énergétique, etc.)
- **phase 2** : faisabilité et préprogramme (scénarios fonctionnels et urbains, concertation avec les acteurs du projet, scénarios thermiques, etc.)
- **phase 3** : programme détaillé (programme général et fonctionnel, programme technique et environnemental)
- **phase 4** : assistance à maîtrise d'ouvrage, choix du concepteur

➤ Voirie : restitution à la commune

Dans le cadre de la modification statutaire initiée pour la mise à jour de ses compétences, Fougères Agglomération a proposé de restituer aux communes concernées un linéaire total de 23,65 km. La commune de Lécousse est concernée pour le VC n°5 (route de Parigné), avec un linéaire de 0,80 km et un coût d'entretien annuel estimé à 1 387 €. Le Conseil municipal a accepté cette proposition. Le linéaire de voirie communale est ainsi porté de 31 485 à 32 285 mètres linéaires.

Zones d'accélération des énergies renouvelables : les choix de la commune



La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) invite les communes à définir des zones favorables à l'accueil de moyens de production renouvelables, de manière à lutter contre le changement climatique.

Les zones d'accélération définies par la commune de Lécousse orientent préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantira pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Les projets devront, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet pourra également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire.

Sur la commune, les zones suivantes ont été identifiées :

- **Solaire photovoltaïque sur toiture** : l'ensemble du territoire communal
- **Solaire photovoltaïque sur ombrières de parking** (de + de 500 m²) :
 - parking de la Basse Porte
 - parking du complexe culturel
 - parking du complexe sportif
 - parking du Pôle Enfance

- parking du cimetière
- parking de l'école Montaubert
- parking du lycée Edmond Michelet
- parking de l'aire de covoiturage de Villeneuve

- **Solaire thermique** : l'ensemble du territoire communal

- **Géothermie** : l'ensemble du territoire communal

La commune n'a pas souhaité définir des zones pour les filières suivantes : centrale solaire photovoltaïque au sol, méthanisation, bois énergie. Elle n'est pas non plus concernée par l'hydroélectricité et l'éolien.

Les zones identifiées par la commune ont été soumises à la concertation du public, qui s'est tenue du 7 au 25 octobre selon les modalités suivantes : mise à disposition du projet en mairie et sur le site Internet, registre d'observation du public. Aucune remarque ou observation n'a été formulée au cours de cette concertation. Après avoir été validées par le Conseil municipal, ces zones ont été enregistrées sur le portail cartographique des EnR et transmises au référent préfectoral et à Fougères Agglomération.

Site du portail cartographique : <https://planification.climat-energie.gouv.fr>

et aussi

> Électricité : opérations d'autoconsommation collective

En complément de l'adhésion au groupement d'achat coordonné par le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE 35), la commune a émis le souhait de participer à toute opération d'autoconsommation collective qui pourrait émerger sur son territoire. Aussi, dès lors qu'un projet sera mis en place par le SDE 35, l'association Part'EnR 35 et/ou le producteur Energ'IV dans une zone où la commune dispose de points référence mesure (PRM), les bâtiments communaux inclus dans le périmètre seront primo-accédants aux kWh produits. Le Conseil municipal a désigné le 1er adjoint Hubert Couasnon comme interlocuteur de la commune dans les opérations d'autoconsommation collective.

> FGDON 35 : la convention renouvelée

Le Conseil municipal a renouvelé la convention avec le FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) d'Ille-et-Vilaine pour la période 2025-2028. Cette convention multi-services permet à la commune d'accéder à un certain nombre de services (prêt de matériel de capture, accès au programme de lutte contre les chenilles processionnaires, les frelons asiatiques, etc.), moyennant une cotisation annuelle de 240 €.

ENTREPRISE
POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

**Installation
Dépannage
Magasin**

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



**3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE**

Centre technique municipal : lancement des travaux en début d'année

Les travaux de restructuration et extension du centre technique municipal vont démarrer au début de l'année 2025. L'objectif est de mettre aux normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité au travail ces locaux peu fonctionnels et très énergivores, construits au début des années 1990. Le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre du projet à l'agence Tricot Architecture (Louvigné-du-désert), pour un montant de 37 050 € HT.

Le bâtiment principal sera entièrement reconfiguré pour étendre les locaux administratifs et ceux du personnel sur l'emplacement aujourd'hui affecté au remisage des véhicules. Pour récupérer de la surface de stockage, le bâtiment annexe sera étendu, avec la création de deux nouvelles travées fermées par des portes sectionnelles.

Le bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique complète, incluant l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, en autoconsommation collective.

Le choix des entreprises

Les travaux se décomposent en 13 lots. Après consultation, le Conseil municipal a retenu les offres des entreprises suivantes :

- **Lot 1 Terrassement/VRD/Gros œuvre** : B2R pour un montant de 65 364,27 €
- **Lot 2 Charpente métallique** : MÉTALLERIE DES PORTES DE BRETAGNE pour un montant de 17 787,52 €
- **Lot 3 Charpente bois** : DARRAS pour un montant de 19 934,60 €
- **Lot 4 Couverture/Bardage bac acier** : DENOVAL pour un montant de 137 473,49 €
- **Lot 5 Porte sectionnelle** : AUBIN CF pour un montant de 10 450 €
- **Lot 6 Menuiseries extérieures** : ANGENARD pour un montant de 43 739,95 €
- **Lot 7 Menuiseries intérieures** : PELE pour un montant de 19 502,55 €
- **Lot 8 Plaques de plâtre/Isolation/Plafonds suspendus** : BREL pour un montant de 31 400,95 €
- **Lot 9 Panneaux photovoltaïques** : CEME GUERIN pour un montant de 31 862,67 €
- **Lot 10 Électricité/Ventilation** : CEME GUERIN pour un montant de 28 868,60 €
- **Lot 11 Plomberie/Climatisation/Chauffage** : GENEVE pour un montant de 31 975,70 €
- **Lot 12 Carrelage/Faïence/Sols souples** : LAIZE pour un montant de 20 337,30 €
- **Lot 13 Peinture/Papiers peints/Ravalement** : HARTMANN pour un montant de 14 160,09 €

Le coût des travaux pour l'ensemble des lots s'élève donc à 472 857,69 € HT. À ce jour, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été accordée à hauteur de 90 000 €.

Rues F. Cévert, M. Cerdan et A. Colas : nouvel éclairage et réfection des trottoirs

Ces dernières semaines, le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) a procédé au renouvellement du réseau d'éclairage public en Led dans les rues François Cévert, Marcel Cerdan et Alain Colas, ainsi qu'à la mise aux normes de l'armoire de commande. De son côté, la commune procède à la réfection complète des trottoirs sur l'ensemble de ces rues. Les travaux, en cours de réalisation, sont effectués par l'entreprise SARL FRITEAU pour un montant de 20 160 € HT, soit 24 192 € TTC.



Peinture murale : la fresque de Laura Quero-Lorcy sous le pont de la rocade



Laura Quero-Lorcy devant la fresque murale de 55 m² qu'elle a réalisée Chemin de la République, sous le pont de la rocade.

Une fresque murale de 11 mètres de long et 5 mètres de haut représentant un paysage forestier traversé par une cascade d'eau... C'est le projet hors-norme réalisé l'été dernier par la Lécousoise Laura Quero-Lorcy sous le pont du Chemin de la République. Âgée de 22 ans, l'étudiante à l'École Française de Décor (Nantes) est à l'origine de ce projet artistique très ambitieux. « L'an dernier, j'ai envoyé un mail à la mairie en expliquant que je souhaitais réaliser une fresque murale en plein air. Mon objectif était d'expérimenter un format et des techniques que je ne connaissais pas en tant que peintre amateur » raconte-t-elle.

« La commune a accepté et encouragé mon projet avec enthousiasme. Nous nous sommes mis d'accord sur un visuel vivant et lumineux qui rappelle les paysages de la région. Le cours d'eau peut faire référence au Nançon. »

Le goût du détail

Le choix du Chemin de la République s'est imposé comme une évidence : c'est là où Laura a grandi. « Mes parents ont déménagé dans le Morbihan le mois dernier. Je savais que c'était le dernier été que je passais dans la rue et je souhaitais marquer le coup. Comme c'était mon premier grand projet, je ne voulais pas d'un endroit trop exposé au regard des passants. »

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, notamment de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO), l'étudiante a démarré son travail le 18 juillet pour le terminer deux mois plus tard. La commune lui a fourni la peinture et l'échafaudage. « J'ai commencé par appliquer une couche primaire au rouleau, puis j'ai travaillé au pinceau. Mon plus grand plaisir a été d'apporter les petits détails qui donnent tout son charme à la fresque. Même si les conditions météorologiques n'étaient pas toujours très bonnes, j'ai adoré l'expérience. Les retours sont très positifs et j'en suis ravie » confie Laura.



La fresque a été inaugurée le samedi 9 novembre en présence de nombreux riverains. Une petite réception a été organisée ensuite en mairie.

École Montaubert : la visite de Fanny Pageaud

Jeudi 14 novembre, les élèves des deux classes de moyenne et grande sections ont eu le plaisir d'accueillir Fanny Pageaud, autrice et illustratrice d'albums, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères. Avant son arrivée, les élèves ont découvert ses albums, en particulier Il y a des monstres dans ma chambre, qui entre bien dans le thème de l'année à l'école maternelle : « Les monstres et autres créatures fantastiques des contes et légendes ». Les élèves ont adoré ce livre qui, à l'aide d'une lampe de poche, fait apparaître et disparaître des monstres sur les pages. Les grands ont aussi apprécié le livre Po et Zi, qui fait le lien avec un projet d'écriture de poésie avec une intervenante, Flora Delalande, tout au long de cette année scolaire.

Pour accueillir Fanny Pageaud, les élèves avaient préparé quelques surprises. Une colonie de monstres a envahi le couloir de l'école : sur les murs, le plafond, cachés dans des boîtes en carton que l'on pouvait voir par des petites trappes à l'aide de lampe de poche...et bien d'autres encore.



Dans les deux classes, l'autrice et illustratrice a proposé aux enfants de créer un monstre collectivement, chaque enfant choisissant un morceau de papier noir déchiré et le plaçant sur une grande feuille blanche pour faire un museau,

une patte, une dent, etc. Ensuite, en procédant de la même manière, chaque enfant a créé son propre petit monstre. Chaque enfant gardera ainsi un souvenir de ce très beau moment passé en compagnie de Fanny Pageaud.

École Notre-Dame : le potager de l'école

Deux à trois fois par an, les associations de notre établissement organisent des matinées bénévoles pour réaliser des petits travaux de bricolage au sein de l'école. Ce temps de convivialité permet aux familles de se rencontrer et faire connaissance.

Le samedi 16 novembre, une dizaine de parents d'élèves se sont réunis pour installer des carrés potagers dans notre futur jardin qui longe l'école.

Cet aménagement, visible depuis la coulée verte, va permettre aux élèves de s'exercer aux techniques du jardinage. Les classes maternelles seront accompagnées par les animateurs environnement du REEPF.

La classe de CM2 va aussi planter un pommier dans la coulée verte. Le choix de l'arbre et le lieu de plantation ont été définis avec les services techniques de la commune.



Écoles : les coûts de fonctionnement

Au compte administratif 2023, les dépenses de fonctionnement de l'école Montaubert s'élèvent à 85 995 € en maternelle et 76 741 € en élémentaire.

Calculé selon les effectifs de la rentrée de septembre 2023, le coût de fonctionnement par élève est de

1 283,49 € en classe maternelle et 431,13 € en classe élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation équivalente aux frais de fonctionnement est demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement est basée sur les coûts par

élève de l'école Montaubert, appliqués au nombre d'élèves déclarés à la rentrée 2024 par l'école Notre-Dame. Elle s'élève cette année à 149 890, 40 € (contre 138 190,75 € en 2023-2024). Une participation est également demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

le chiffre

> 413

C'est le nombre d'enfants scolarisés cette année à Lécousse. 233 le sont à l'école Montaubert et 180 à l'école Notre-Dame. 263 sont de Lécousse, 62 de Fougères et 88 de communes extérieures.

Sur les 341 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 263 le sont dans la commune, 66 à Fougères et 12 dans des communes extérieures.

Restauration : un nouveau prestataire

À compter du jeudi 2 janvier 2025, la fabrication des repas de l'école Montaubert et de l'accueil de loisirs sera assurée par la cuisine centrale de Fougères. L'établissement, qui assure déjà la livraison dans toutes les écoles publiques, foyers seniors et haltes-garderies de la Ville de Fougères, s'inscrit pleinement dans le respect des lois EGalim. Ces lois, qui entendent placer la qualité des repas et le respect de l'environnement comme une priorité dans la gestion des cantines, comportent cinq grandes mesures :

- des approvisionnements plus durables et de qualité (au moins 50% de produits de qualité, dont 20% de bio)
- des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- une diversification des sources de protéines
- la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- l'informations des convives

Les modalités de réservation resteront identiques. Comme aujourd'hui, les menus seront affichés sur place et publiés sur le site Internet de Lécousse.

Accueil de loisirs : les vacances de la Toussaint



Pour les premières petites vacances scolaires de l'année, l'accueil de loisirs a accueilli les enfants du 21 au 31 octobre sur les deux sites habituels : le Pôle Enfance pour les 3/6 ans et les locaux de l'école Montaubert pour les 7/12 ans. Les animations avaient pour

thème « Automne et Halloween ».

Décorations aux couleurs de l'automne, fabrication de soupe et meringues, chasses aux trésors, land'art, sortie au Grand Aquarium de Saint-Malo et « boum des petits monstres » ont fait partie du programme des 3/6 ans.

De leur côté, les 7/12 ans ont fait de la cuisine, des jeux sportifs, une chasse aux bonbons d'Halloween, une sortie à la Gray Box, au cinéma Le Club et au Strike Club à Fougères, etc. Ils ont aussi profité d'une journée à Kampus 137, un parc de jeux couvert près de Rennes.

CMJ : l'installation des nouveaux conseillers



Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été officiellement installé le mercredi 11 septembre (photo à gauche). La nouvelle instance est composée de huit jeunes : Émilien Genevée (nouveau membre), Noël Guérin (nouveau membre), Gabin

Roussel, Yoann Tournier, Zoé Gérard, Maël Chaupitre, Valentin Morel et Zoé Callas.

Les jeunes, qui ont été reçus par le Conseil municipal le 7 novembre dernier (photo à droite), auront pour



mission de proposer des idées et des projets pour la commune. Ils souhaitent d'ores et déjà en poursuivre quelques-unes, telles que la collecte de jouets, la plantation de l'arbre des naissances et la journée de sensibilisation aux handicapés.

RPE Am'Stram'Gram : l'actualité



Un lieu d'information et d'accompagnement

Parents/futurs parents, le Relais Petite Enfance (RPE) vous accompagne dans :

- la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant
- les démarches liées à l'accueil de l'enfant (contrat de travail, déclaration Pajemploi, aides financières, etc.)

Assistant(e) maternel(le) agréé(e), le RPE vous informe sur :

- le statut de « salarié d'un employeur particulier »
- le métier d'assistant maternel agréé et de garde à domicile
- le parcours de formation continue

Le RPE propose également des temps d'échange et d'écoute, de rencontres entre professionnels de l'accueil individuel.



Les ateliers d'éveil

Lieux d'accueil collectif destinés aux jeunes enfants non scolarisés accompagnés de leur assistant(e)s maternel(le)s ou garde à domicile, les ateliers d'éveil ont entamé leur nouvelle saison en septembre. La musicienne Marie Francès (compagnie Marizik) est notamment intervenue pour un atelier consacré aux chansons, comptines et histoires (photo à gauche). Une trentaine d'enfants et une douzaine d'assistantes maternelles y ont assisté.

Une rencontre a également été organisée avec quatre résidents et une animatrice de l'Ehpad de la Chesnardière (photo du milieu). Un beau moment de partage de souvenirs et de jeux.



Les prochains rendez-vous

Un temps fort « Créa'Dine » aura lieu à la fin du 1^{er} trimestre 2025. Destiné aux assistantes maternelles, ce temps convivial permettra de construire des outils professionnels.

Le mardi 4 mars, un goûter partagé réunira également les assistantes maternelles, les enfants en garde et les seniors de Lécousse au Pôle Enfance, de 10 h à 11 h 30 (sur inscription).

Contact :

Morgane le Bozec,
animatrice du RPE
Accueil sur rendez-vous
Tél. 06 45 10 23 02
rpe@lecousse.fr

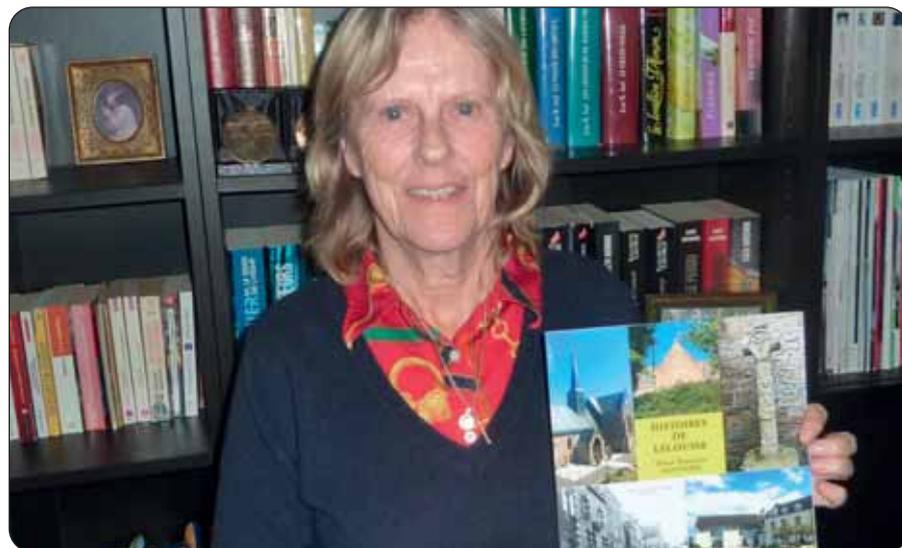
Livre : l'histoire de Lécousse racontée par Marie-Françoise Fontaine

Inspectrice principale des Finances publiques à la retraite depuis 2022, Marie-Françoise Fontaine est revenue vivre à Lécousse dans sa maison familiale, située place Saint-Martin-des-Champs. Après plusieurs mois de recherches et d'écriture, elle a publié *Histoires de Lécousse* en octobre dernier. « La plupart des habitants de la commune sont des Lécousois d'adoption. J'avais très envie de leur faire découvrir l'histoire de la commune » explique-t-elle. « Ma principale motivation, c'est la transmission. »

Publié à compte d'auteur, l'ouvrage de 132 pages retrace l'histoire de la commune depuis ses origines jusqu'à nos jours. Période mégalithique, époque gallo-romaine, rattachement de la Bretagne à la France, Révolution française, Empire, guerres mondiales, vie sportive, vie associative...L'évolution et le développement de la commune y sont évoqués avec clarté et concision. Un chapitre est également consacré aux Lécousois célèbres, dont le footballeur international Edouardo Camavinga.

Des photos de famille

« J'ai puisé de nombreuses informations dans les registres des conseils municipaux et les anciens bulletins de la commune » détaille Marie-Françoise Fontaine. « Pour les périodes les plus



anciennes, je me suis inspirée des écrits de l'historien Léon Maupilé (1809-1843), une référence en la matière. Pour la Grande Guerre, le livre de Joseph Pellen sur les Poilus de Lécousse a été une source précieuse, tout comme la vidéo de Nicolas Fougeray sur les trois guerres du 20^{ème} siècle vécues par les Lécousois. »

Préfacé par Madame le Maire, le livre est illustré par plus de 200 cartes postales anciennes ou illustrations extraites des bulletins municipaux. « J'y ai mis aussi beaucoup de photos de famille » ajoute l'auteure. « Dans un chapitre intitulé « Nostalgie, quand tu nous tiens », je raconte mes souvenirs d'enfance dans le bourg, au cours des

années 1960 et 1970. »

Marie-Françoise Fontaine sera au salon de coiffure de Lécousse, le soir de la Magie de Noël, pour vendre et dédicacer son livre. À noter aussi que la commune a acheté 100 exemplaires dans l'idée de les offrir aux futurs nouveaux habitants.

- *Histoires de Lécousse*, de Marie-Françoise Fontaine – Tarif : 15 € - En vente à Lécousse au café-épicerie, au salon de coiffure et au centre Leclerc, ainsi qu'à Fougères à Intermarché, à la Presse dans la galerie marchande d'Intermarché, à la librairie Mary et à la Maison de la Presse.

Livre : L'étincelle intérieure de la sophrologue Raphaële Granger

Installée au Cabinet paramédical depuis trois ans, Raphaële Granger est sophrologue, psychopraticienne et coach. « La sophrologie est une pratique psychocorporelle qui vise à harmoniser le corps et l'esprit. Les domaines d'application sont nombreux : gestion du stress, gestion des émotions, lutte contre l'insomnie, confiance en soi, etc. » explique-t-elle. « En tant que coach, j'ai développé un programme d'accompagnement que j'ai baptisé « L'étincelle intérieure ». À travers différentes techniques (sophrologie, méditation, thérapie cognitive et comportementale, etc.), j'aide les clients à devenir eux-mêmes et s'épanouir pleinement. »

L'étincelle intérieure : c'est aussi le titre



de l'ouvrage que Raphaële Granger a publié au printemps dernier en autoédition. Sous-titré « Comment raviver la flamme qui sommeille en

vous », ce « cahier d'introspection » est un support pour un travail sur soi. On y trouve un peu de théorie, mais surtout de nombreux exercices pratiques faciles à appliquer. « C'est un guide dans la quête de son chemin de vie et une meilleure connaissance de soi-même. »

Le livre est en vente au cabinet de sophrologie, sur le site Internet de la sophrologue et à la librairie Mary, à Fougères. « J'ai pour projet d'en faire une version pour ados » annonce Raphaële Granger.

- 5, rue de la Butte – Consultations sur rendez-vous - Tél. 07 69 61 36 65 – raphaela.granger@chumani.bzh – <https://chumani.bzh>

Médiathèque : les rendez-vous

Lire autrement

Depuis septembre, la médiathèque oriente ses animations autour du thème « Lire autrement ». Grâce aux malles pédagogiques autour de la sensibilisation des handicaps prêtées par la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine, plusieurs élèves de primaire ont pu découvrir des livres adaptés à différents handicaps et troubles : livres en braille, livres sensoriels, livres en grands caractères, livres aux écritures adaptées pour les dys, etc.

Mme Hardy, malvoyante, traduit des textes en braille. Elle et son mari ont animé un atelier découverte du braille en novembre dernier. En 2025, d'autres animations se poursuivront autour de ce thème, dont des lectures d'albums en langues étrangères.

Des animations gratuites pour tous

La médiathèque propose plusieurs animations gratuites pour tous les âges autour du livre :

- **Bébé bouquine** : un rendez-vous de lectures et comptines pour les 0-3 ans, pendant les petites vacances scolaires. Les prochaines séances auront lieu les mardis 11 février et 8 avril, à 10 h 30 (sur inscription).
- **MédiaCréa** : lectures et atelier artistique à partir de 4 ans, un mercredi par mois. Les prochaines séances auront lieu les mercredis 22 janvier, 26 février et 19 mars, à 17 h (sur inscription).
- **Limoitout** : échangeons nos coups de cœur ! Vous ne savez pas quoi lire ? Venez au « Limoitout » pour prendre des idées et donnez les vôtres. La prochaine séance aura lieu le mardi 11 mars, à 20 h.
- **La veillée de Noël** : vendredi 20 décembre, de 19 h à 20 h 30 (sur inscription). Au programme : lectures, chansons et jeux autour de Noël pour les enfants de 5 à 7 ans. La présence d'un parent est obligatoire durant l'animation. Des activités pour les parents sont prévues !



Un atelier MédiaCréa.

Les prix des lecteurs

Les médiathèques de Fougères Agglomération proposent deux prix littéraires : « Lire à tout prix » pour les romans et « Bulles à tout prix » pour les bandes-dessinées. Le prix « Lire à tout prix » a été attribué cette année à Sophie De Baere, pour son roman *Les Ailes collées*. Le prix BD est en cours. Vous avez jusqu'au 15 mars pour lire les huit BD en lice :

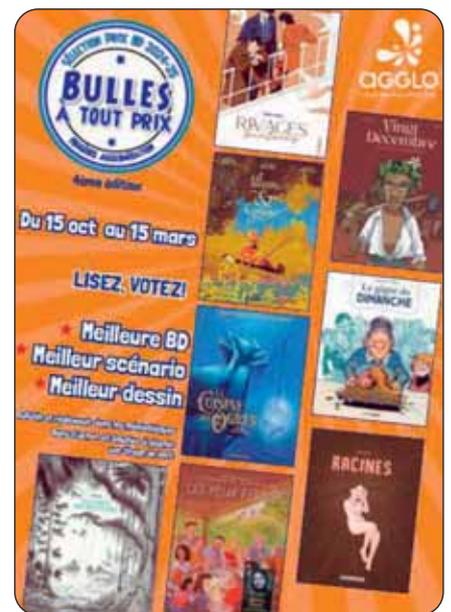
- *Rivages lointains* de Anaïs Flogny
- *Au cœur des solitudes* de Lomig
- *Racines* de Lou Lubie
- *Les yeux fermés* de Héloïse Martin
- *Ulysse et Cyrano* de Xavier Dorisson
- *Le gigot du dimanche* de Philippe Pelaez
- *Vingt décembre*, chroniques de l'abolition de Appollo
- *La cuisine des ogres* de Fabien Vehlmann.



Un atelier braille animé par Mme Hardy.

- Vous recherchez un horaire, une animation, ou vous souhaitez vous inscrire à une animation... Consultez le site des médiathèques de Fougères Agglomération : <https://mediatheques.fougères-agglomeration.fr>. Et suivez le compte Instagram de la médiathèque de Lécousse pour ne rien rater : [mediathequedelecousse](https://www.instagram.com/mediathequedelecousse)

- **Horaires d'ouverture** : lundi de 13 h 30 à 17 h 30, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, vendredi de 16 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30



La sélection pour le prix « Bulles à tout prix ».

Comité de jumelage : le marché de Noël



Le traditionnel marché de Noël s'est déroulé le dimanche 24 novembre à la salle Hermine et sur l'esplanade Morcin en présence d'un public nombreux. Comme les années précédentes, la manifestation organisée par le comité de jumelage a réuni une quarantaine d'artisans, dont plusieurs venaient à Lécousse pour la première fois. La présence du Père-Noël et le manège ont fait le bonheur des plus petits.

Alliance Judo Fougères : 15 jeunes au Japon

L'Alliance Judo Fougères (AJF), qui regroupe près de 535 licenciés des clubs de judo du bassin fougèrais, a à cœur de proposer des projets aux jeunes générations. Après La Réunion en 2019, 15 jeunes judokas ont ainsi effectué un voyage au Japon l'été dernier. Ces deux dernières années, les participants ont organisé de nombreuses actions pour les aider à financer le projet.

« Arrivés le 26 juillet à Tokyo, les jeunes étaient avides de découvrir le pays qui a vu naître le judo et ont voulu se mettre directement en action. Au programme : du judo ! » raconte Alicia Le Blanc, professeure à l'Alliance Judo Fougères. « Ils ont découvert la rigueur des Japonais qui, dès le lycée, s'entraînent 3 à 4 heures chaque



Les judokas du bassin fougèrais en compagnie de judokas japonais.

jour, week-end compris. Malgré la dureté et la rigueur, ils ont pris beaucoup de plaisir à s'entraîner et ont sympathisé avec de nombreux japonais. »

Les jeunes ont également profité du voyage pour visiter le dojo du Kodokan, berceau du judo, découvrir les temples

et quartiers mythiques de Tokyo, gravir le célèbre Mont Fuji, ou encore assister à une compétition de sumo. La soirée du samedi 3 août restera gravée dans les mémoires, avec la diffusion de la finale olympique des équipes mixtes de judo, opposant le Japon à la France !

Comité des fêtes : la braderie des jouets



Organisée par le comité des fêtes, la braderie spéciale jouets, livres et BD s'est déroulée le dimanche 17 novembre à la salle Hermine. Comme chaque année, une trentaine

d'exposants étaient présents. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a également collecté des jouets, jeux, livres et peluches au profit des enfants les moins favorisés. La Lécousoise

Camille Piarulli, qui participera au 4L Trophy l'an prochain, était aussi présente pour vendre des gâteaux afin de financer son projet.

Les classes 4



© Photo : Nicolas Farard - STUDIO REGARDS D'ÉMOI

Etat-civil

Naissances du 28 mai au 19 novembre

8 juin 2024 : Inès, Hélène, Marie HAMARD – 38, rue Alliaume - 15 juin 2024 : Noé, Yves, Hervé PRIME – 15, rue de l'Eau Vive
 9 juillet 2024 : Maxence, Thomas LE DEROUT – 5, rue d'Espagne - 11 juillet 2024 : Aloïs, Thierry, Henri TROHEL – 23, rue Camille Claudel
 31 juillet 2024 : Cléo, Nelly, M.-A. SENECHAL – 3, rue des Sablières - 4 août 2024 : Céleste, Assamoi, Annick ALLA – 26, rue de la Guillardière
 20 août 2024 : Austyn, Jean, Renée FICHOU DIROU – 3, rue du Pont Sec - 26 août 2024 : Mia, Hortense ANGER – 14, La Meslais
 7 sept. 2024 : Côme, Liam, Loïs BERBELETTE – 2, rue Saint-Corentin - 8 sept. 2024 : Eden, Elio, Marin CHESNAIS – 45, rue Marie-Angèle Duval
 16 septembre 2024 : Owen Matthieu, Will GLEDEL MASSUS – 20, rue du Pont Sec

Mariages du 28 mai au 19 novembre

24 août 2024 : TREHU Vincent et VODARIC Claire – 13, rue Simone de Beauvoir
 7 septembre 2024 : GENIN Nicolas et ANNOOT Camille – 3, chemin de la République
 7 septembre 2024 : PETIT Julien et LEFEUVRE Céline – 4, hameau des Cordiers
 14 septembre 2024 : ROBIN Arnaud et BLANCHARD Mélinda – 15, rue Saint-Yves

Décès du 28 mai au 19 novembre

17 juin 2024 : LEMAIRE Patrice – 46, rue Alliaume
 6 août 2024 : COUASNON née SOUCHU Joséphine – 70, boulevard de Bliche
 28 septembre 2024 : COIRRE épouse MARTIN Annick – La Couyère
 30 septembre 2024 : COQUEMONT née RICHARD Monique – 9, rue Rossini
 6 novembre 2024 : Mme LEVERRIER née LERAY Jeanne – 8, allée Marcel Callo
 11 novembre 2024 : BEON née GUILLARD Geneviève – 21, rue de la Basse Porte

Les permis de construire

- SAS GALEO – 5, rue Pierre Harel : la construction d'un village entreprise. Arrêté du 31/05/2024.
- M. HAMARD et Mme PRODHOMME Caroline – 38, rue Alliaume : la construction d'une cuisine extérieure avec pergola. Arrêté du 28/03/2024.
- SNC GEDIMANCHE – 4, rue Jacques de Tromelin : la construction d'un auvent pour racks ; Arrêté du 05/06/2024.
- SCI DU BACHELOT – 12, la Martinais : la réhabilitation et l'extension d'une maison d'habitation en 4 logements. Arrêté du 31/05/2024.
- M. LEDEVENTEC et Mme LEMOULLEC – 6, rue Prairie de la Roche : la construction d'une maison individuelle. Arrêt du 13/05/2024.
- M. PLANCHAIS et Mme THOIN - 17, la Chaunière : la rénovation et l'extension de la maison d'habitation. Arrêté du 06/09/2024.
- Commune de Lécousse – 14, rue de la Butte : la restructuration du centre technique municipal. Arrêté du 10/07/2024.
- M. DESHAYES Théo – 20, rue de St-Malo : la rénovation d'une maison d'habitation et la construction d'un abri de jardin. Arrêté du 31/05/2024.
- SCI ELKO – 4, rue de la Butte : le changement de destination d'une partie d'un bâtiment en logement. Arrêté du 22/07/2024.
- M. DESHAYES Maurice – 5, allée des Druides : la construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 19/07/2024.
- M. PAINCHAUD Bernard – 15, rue de Saint-Malo : la construction d'une terrasse sur vide sanitaire. Arrêté du 05/09/2024.
- M. BAUDUCCEL Patrick – 15, allée des Druides : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 23/09/2024.

Les déclarations préalables

- M. CAMBOT Thomas – 4 Vilherbue : la pose d'une toiture photovoltaïque. Arrêté du 29/05/2024.
- SASU 1+1+3 – 20, rue de Saint-Malo : la création d'une clôture séparative. Arrêté du 29/05/2024.
- M. BANNIER Daniel – 1, rue Mozart : la création d'une pergola. Arrêté du 14/06/2024
- M. JUHEL Jean-Claude – 2, rue Paul Gauguin : la construction d'une pergola. Arrêté du 19/07/2024.
- Mme BEAUGENDRE POTTIER Catherine – 5, rue Marcel Cerdan : la construction d'une pergola. Arrêté du 06/08/2024.
- M. HARCHÉ Anthony – 1, rue des Rochelettes : la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté du 19/07/2024
- M. CHERBONNET Joseph – 9, rue Saint-Yves : la construction d'une pergola. Arrêté du 26/07/2024.
- M. LECHARPENTIER Alain – 1, rue François Cevert : la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté du 05/08/2024.
- M. HARNONIS Serge – 15, rue de la Mésangère : la division d'un terrain en vue de construire. Arrêté du 30/07/2024.
- M. LÉCRIVAIN Gérard – 13, rue de Saint-Malo : la création d'une terrasse surélevée. Arrêté du 30/08/2024.
- NOVA ÉNERGIE – 3, rue Waldeck Rousseau : la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté du 19/08/2024.
- M. STAN Florian – 17, hameau des Cordiers : la création d'une terrasse couverte par une pergola. Arrêté du 14/08/2024
- M. GUILLÉ Benoit – 6, rue Saint-Yves : la pose d'une clôture. Arrêté du 27/08/2024.
- M. FOUCAULT Matthieu – 5, rue Jeanne Laurent : la pose d'une clôture. Arrêté du 27/08/2024.
- M. GENEVÉE Thierry – 3, rue du Brabant : la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté du 29/08/2024.
- M. et Mme NDIAYE – 17, rue Camille Claudel : la pose d'une clôture. Arrêté du 07/09/2024.
- M. AUGIAS Benjamin – 10, rue Jeanne de France : la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté du 13/09/2024.
- M. REMARS Yann – 20, rue Paul Gauguin : la construction d'une piscine. Arrêté du 03/10/2024.
- NW JOULES – rue Théodore Levannier : la mise en place d'un bâtiment de stockage d'énergie. Arrêté du 07/10/2024.
- M. VOISIN Daniel – 31, rue Claude Debussy : le remplacement des fenêtres. Arrêté du 16/10/2024.
- M. MORAZE Marcel – 6, rue du Clair Logis : la modification d'une clôture. Arrêté du 17/10/2024.
- M. PHILIPPE Régis – 28, rue de Saint-Malo : la modification d'une fenêtre existante. Arrêté du 18/10/2024.
- M. VALLÉE Lionel – 23, rue Alliaume : la modification de la clôture. Arrêté du 18/10/2024.
- M. LENORMAND Pascal – 4, la Porcherie : la pose d'un portail coulissant. Arrêté du 24/10/2024.
- M. THOMINOT Gérard – 33, rue Claude Debussy : la modification des clôtures. Arrêté du 30/10/2024.
- M. LOYZANCE Jean-Luc – 9, rue Robert Schuman : la modification des clôtures. Arrêté du 26/10/2024.



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Hôtel de ville

1 parvis des Droits de l'Homme.35 133 Lécousse
Tél. 02 99 94 25 05 - Fax : 02 99 99 61 24
www.lecousse.fr - mairie@lecousse.fr

Les n^{os} utiles

Pôle Santé :

Dr Éléonore Salardaine, médecin généraliste
Dr Ronan Garnier, médecin généraliste
Karine Dobbels, infirmière en pratique avancée
02 22 66 89 23

Pharmacie :

Pharmacie du Parc : 02 99 99 81 01

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Sophie Chaupitre, infirmière
Karine Meunier, infirmière
02 99 94 37 75

Raphaële Granger, sophrologue, psychopraticienne
et coach
07 69 61 36 65

Kinésithérapeute :

Anne-Hélène Pirotais : 06 49 32 15 69

Ostéopathes :

Mathilde Davoust Virgil Hamelin
07 71 58 50 55 06 45 93 39 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné

Le CLIC :

02 99 98 60 23 à Fougères

Cabinet dentaire du Parc :

Dr Christophe Horel : 02 99 99 77 77

Cabinet d'ophtalmologie :

Dr Petros Skandalis : 02 99 99 16 78

Et si vous preniez le
BUS
PLUS ÉCOLOGIQUE
MOINS CHÈRE

AGGLO
SOURF
Un réseau opéré par
MORVAN
FOUGÈRES
www.lesurf.fr

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- les jours fériés de 10 h à 12 h

**Ces travaux sont interdits
les dimanches.**

LD CHARPENTE
CHARPENTES - OSSATURE BOIS - TERRASSE - BARDAGE
06 29 94 59 00
06 70 03 36 46
ld.charpentes35@gmail.com
6 bd de la Côte du Nord - 35133 LECOUSSE

E.Leclerc

Lécousse - Faunières



Flashez & retracez nos catalogues !



Boucherie



Poissonnerie



Charcuterie Traiteur



Primeur



Boulangerie Pâtisserie



Fromagerie

📞 Pour toute commande, contactez-nous au **02.99.94.80.00**

E.Leclerc
Lécousse - Faunières

E.Leclerc
DRIVE

parapharmacie
E.Leclerc

Suivez-nous :

